

TABLEAU FRAIS DE TRANSPORT ET FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT (OUTIL COMMUN)

	OUI	NON	** COMMENTAIRES
MÉDICAL :			
Rendez-vous annuel avec le médecin		X	
Rendez-vous supplémentaire avec médecin	X		
Rendez-vous annuel avec le dentiste		X	
Rendez-vous supplémentaire avec le dentiste	X		
Évaluation en orthodontie **	X		Lorsque référé par le dentiste
Traitement d'orthodontie **	X		Seulement si les frais de traitement sont assumés par l'établissement
Rendez-vous annuel chez l'optométriste		X	
Rendez-vous supplémentaire chez l'optométriste	X		
Aller porter la médication à l'école	X		
Vaccins **	X		Vaccins de bébé (2-4-6-12-18 mois, 4 et 6 ans)/ Vaccins d'enfant (4 ^e année, sec. III/ Vaccins pour adulte RRO, tétanos, polio, PPD pour étudiant domaine de la santé
Urgence médicale et dentaire	X		
Psychologue	X		
Prise de sang pour besoin spécifique (ex. : contrôle du diabète, ajustement de la médication)	X		
Soins au privé (physio, orthophonie, diététiste, ostéopathe, etc.) **		X	Sauf autorisation exceptionnelle de l'établissement
FAMILIAL :			
Pour contact avec les membres de la famille (chez la famille, dans un endroit supervisé, pour prendre l'autobus)	X		
SCOLAIRE :			
Lorsque suspendu du transport scolaire	X		
Lors d'une crise ou désorganisation nécessitant le retrait de l'école	X		
Pour l'achat d'uniformes ou matériel scolaire		X	
Passe-Partout / Maternelle 4 ans		X	Sauf si exigence de l'établissement
Stage/emploi/activités de bénévolat	X		
Plan d'intervention scolaire	X		
Cours d'été	X		
JUDICIAIRE :			
Présence au tribunal **	X		Si à la demande de l'établissement (pour témoignage ou pour accompagner l'enfant)
Rencontre avec l'avocat de l'enfant	X		
Poste de police	X		
Travaux communautaires	X		

	OUI	NON	COMMENTAIRES
AUTRES :			
Coiffeuse/barbier		X	
Activités sportives **		X	Sauf si exigence de l'établissement
Permis de conduire	X		
Achat de vêtements		X	
Garderie **		X	Sauf si exigence par l'établissement
Rencontre avec intervenant au bureau **	X		Si à la demande de l'intervenant de voir l'utilisateur
Rencontre pour PQJ	X		
Classification **		X	N'exigeons pas que la RTF se déplace, possibilité par conférence téléphonique
Révision du placement	X		
Intégration en RTF lorsque placement en CR	X		
Conduire l'utilisateur à son travail/stage/activité de bénévolat	X		
Terrain de jeux		X	Sauf si exigence de l'établissement
Camp de vacances		X	Sauf si exigence de l'établissement
Enfant temporairement hébergé au CR	X		
Hospitalisation	X		
Acquisition de passeport **		X	Sauf si le parent vit à l'extérieur du pays
<p>** Se référer aux commentaires</p> <p>IMPORTANT</p> <p>Les cinq picots ci-dessous sont inscrits dans l'entente collective. Ils sont déjà pré-autorisés par l'établissement. Vous n'avez donc pas à demander une autorisation supplémentaire.</p> <p>Toutes les autres demandes (celles qui ne figurent pas dans l'un des cinq picots) doivent être autorisées par votre intervenant(e) qualité.</p> <p>Remboursement des dépenses d'accompagnement des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation d'urgence médicale; • Rendez-vous pour un soin ou un service de santé ou de services sociaux généré par la condition personnelle particulière d'un usager, à l'exclusion des rendez-vous annuels communs aux usagers; • Domaine judiciaire (ex : police, palais de justice, travaux communautaires); • Visite chez la famille biologique; • Intégration ou maintien en milieu scolaire ou de travail (ex : conduire l'enfant à la garderie qu'il fréquente pour des besoins cliniques, une rencontre avec un représentant de l'école de l'enfant suite à une convocation, un transport de l'enfant qui a été suspendu du transport scolaire pour qu'il soit maintenu à l'école, conduire l'enfant à son stage, son travail ou lors d'activités de bénévolat, rencontrer l'employeur de l'utilisateur avec ce dernier, etc.). <p>Les dépenses d'accompagnement doivent être préalablement autorisées par l'établissement. Ces demandes de remboursement s'appliquent pour faire garder les enfants qui vous sont confiés. Palier par jour et à compter de minuit;</p> <p>Remplacement de moins de 3h dans une journée = 40\$ Remplacement entre 3h et 5h59 dans une journée = 80\$ Remplacement entre 6h00 et 8h59 dans une journée = 110\$ Remplacement entre 9h00 et 11h59 dans une journée = 150\$ Remplacement de 12h00 et plus dans une journée = 180\$</p>			